

Rapport de la Commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 2/2020 concernant le budget 2021

Personnes présentes	11 novembre 2020	18 novembre 2020	23 novembre 2020
M. Quentin Bérard (suppléant)			
M. Yan Borboën	X	X	X
M. Alan Carleton	-	X	X
M. Tim Ducommun (suppléant)	X	X	-
Mme Catherine Jacquier	X	X	-
Mme Susan Killias	X	X	-
Mme Pascale Menu	X	X	X

Préambule

La Commission s'est réunie à trois reprises pour étudier le préavis susmentionné et rédiger ce rapport.

Le préavis du budget de fonctionnement de la Commune a été présenté à la Commission gestion-finances le 18 novembre 2020 par M. Francis Monnin, Syndic et Municipal des finances. Nous tenons à le remercier pour sa pleine collaboration ainsi que ses explications détaillées.

Ses réponses sont jointes au présent rapport.

Analyse du budget dans sa globalité

Il s'agit d'un budget inhabituel grâce aux recettes extraordinaires qui seront générées par la vente de plusieurs parcelles (DP7 et PQ Les Ochettes) pour un montant de CHF 1'126'000.-.

Cette rentrée nous permet d'effectuer des amortissements extrabudgétaires et d'amortir complètement la deuxième tranche de la rénovation de l'éclairage public ainsi que le chauffage du collège pour un montant de CHF 500'800, tout en envisageant un excédent de revenus de CHF 367'600.

Nous nous réjouissons de cette situation exceptionnelle qui rend toutefois la comparaison avec les années précédentes peu informative.

En 2021 les frais relatifs à l'UAPE « Les pirates » figurent pour la première fois dans le budget suite à la reprise de ces activités par la Commune. Comme prévu, l'ensemble des coûts (CHF 642'500.-) est compensé par les subsides AJEMA, FAJE et les contributions de parents.

Le développement des plans de quartier prend en compte l'arrivée de nouveaux contribuables dans les prévisions des revenus courants. (1720 habitants au 31.12.2020). L'impact de la crise du COVID-19 sur le produit de l'impôt sur le revenu et la fortune est difficilement quantifiable. Cependant, la municipalité a pris une approche prudente et a diminué ce poste à hauteur de CHF 100'000.

Il y a peu de changements dans le reste du budget.

Analyse du budget par poste

Voir les questions/réponses à la municipalité en annexe.

Conclusions

La Commission unanime invite les membres du Conseil communal à accepter le budget 2021 tel que présenté.

Pour la Commission

**Pascale
Menu**

Signature
numérique de
Pascale Menu
Date : 2020.11.25
10:35:51 +01'00'

Pascale Menu,
Présidente

Annexe : Questions et réponses à la municipalité

Questions – Réponses concernant le préavis municipal pour le budget 2021

Page 1

Question CGF :

Pourquoi le fonds de péréquation/dépenses thématiques/ facture cohésion sociale a-t-il baissé de CHF 780'000 en 2020 à CHF 450'000 en 2021?

452.00 : Fonds péréquation intercommunal

C'est un montant que nous recevons des services cantonaux basé sur une répartition intercommunale et qui est lié au compte de charges 352.00 qui également a baissé . La différence entre la charge et le produit nous donne une augmentation de charges de CHF 30'000 pour le budget 2021.

452.01 La rétrocession des dépenses thématiques en 2020 est plus importante dans la mesure où nous avons budgété CHF 350'000 dans l'entretien des routes et ce montant nous fait bénéficier d'une rétrocession en cas de dépassement de charges de 8 points/impôt dans l'entretien des routes et des transports, de l'ordre de 70 %.

Question liée page 7

220.352.00 : le fonds de péréquation intercommunal a baissé. Pourquoi est-ce une tendance?

Comment se fait le calcul ?

Ce chiffre comprend 2 volets : 1. Attribution par nombre d'habitants

2. Contribution de solidarité en fonction de notre point Impôt/habitants par rapport à celui de la moyenne cantonale.

Force est de constater que notre point impôt/ habitants s'améliore, par conséquent, la rétrocession de solidarité diminue.

Page 2

Question CGF :

Que signifie le terme « appel à plus-value du canton » ? Est-ce un gain immobilier ?

Le plan de quartier des Ochettes a fait l'objet d'un addenda, accepté par le Conseil Communal, proposant la diminution des surfaces d'activités prévues à 600 m² SPD en lieu et place des 1200 m² SPD initiaux. Les 600 m² SPD restants sont désormais dédiés au logement. Le Canton considère que c'est une plus value, raison pour laquelle cette modification fait l'objet d'un appel à plus-value à verser aux services cantonaux.

Page 4

Question CGF :

Quelles seront les tâches de l'employé supplémentaire de la voirie ?

L'augmentation de notre population accroît le travail de notre personnel de voirie et il nous paraît clairement indispensable de renforcer notre service extérieur. Nous prévoyons également dans le cadre de la reprise de l'UAPE par la commune d'assurer la conciergerie par nos soins.

Nous avons demandé un audit à la commune de Morges, laquelle a comparé nos effectifs par rapport aux tâches demandées et la constatation démontre qu'avec 3 collaborateurs voirie et conciergerie (budget 2021), nous nous situons dans la moyenne inférieure en termes d'effectifs par rapport aux communes du district de notre grandeur, tant au point de vue superficie que nombre d'habitants.

Page 5

Question CGF :

180.365.00 : TPM- Est ce que ce montant sera toujours en augmentation d'env CHF 20'000 par an ?

Quel est la clef de calcul ?

Le réseau des TPM est composé de 12 communes et du Canton et la répartition se fait sur la base d'une convention nous liant et tenant compte en 1er lieu du nombre d'habitants de chaque commune et du nombre et de la qualité des arrêts (moins de 800 m des habitations). L'objectif est d'augmenter la part modale des transports

publics, pour ce faire les lignes sont améliorées par la création de lignes supplémentaires éventuelles et un renforcement de la cadence, ce qui provoque inévitablement des coûts supplémentaires. Toutefois, dans tous les cas il ne s'agit pas d'une augmentation annuelle linéaire.

Page 6

Question CGF :

Impôt sociétés, à la source, impôt sur revenu et fortune

Pourquoi les montants budgetés ne sont-ils pas identiques aux sommes reçues en 2019, compte tenu de la situation actuelle ?

Nous avons clairement une augmentation de population qui par définition génère un produit fiscal. Il est difficile de budgéter l'effet Covid mais nous en tenons compte en diminuant le produit de l'impôt sur le revenu et la fortune de CHF 100'000 par rapport à 2020.

Page 7

Question CGF :

220.424.01 : question cadastrale : la parcelle DP7 comprend-elle bien la bande de terrain vendues aux riverains ainsi que le terrain prévu pour le futur site MBC ?

Le montant budgété pour 2021 est uniquement la bande de terrain DP 7, promise vendue à la société MBC dans le cadre de la construction de son futur dépôt/atelier.

Le mise à l'enquête est en cours à ce jour et lors de la délivrance du permis de construire, probablement en 2021, la vente sera effective. Pour mémoire, le solde de la vente des terrains DP 7 a été réalisée en 2020 et les montants seront intégrés dans les comptes 2020.

Page 11

Question CGF :

431.332.00 Amortissement extraordinaire rénovation éclairage public. Pourquoi n'amortissons-nous pas plus ? quel est le calcul comptable ?

Au budget 2021 nous amortissons la 2ème étape dans sa totalité.

Le préavis 3/2017 prévoyait pour la 1ère étape un prélèvement de CHF 510'000 à

la réserve pour investissements futurs et le solde de CH 76'000 sur 10 ans.
Compte tenu de la recette extraordinaire de la 1ère partie de la vente des terrains DP 7, nous amortirons le montant restant dans les comptes 2020.
En conséquence, l'entier de l'éclairage public sera amorti à fin 2021.

Page 13

Question CGF :

450.318.06 Pourquoi le budget du ramassages et transport des ordures organiques diminue-t-il?

Votre question est pertinente, après analyse nous avons constaté une inversion entre les postes 318.04 et 318.06.

Cette erreur n'a aucune incidence sur le total des charges du dicastère 450 Déchets Ménagers et verts.

Page 15

Question CGF :

510.366.02 : Leçons surveillées. De quoi s'agit-il ?

Pour faire face à une éventuelle demande de parents dans la difficulté à honorer la facture des devoirs surveillés pour leurs enfants

Question CGF :

580.365.00 : Temple et cultes qui décide du montant à attribuer? Il est en baisse. Est-ce une tendance durable ?

Ces années passées, nous avons participé à un investissement de rénovation pour la paroisse catholique de Morges.

À ce jour, aucun nouveau investissement est prévu par le Conseil de Paroisse.

Plan des dépenses d'investissement

Chauffage du collège et éclairage public : pourquoi n'avons-nous pas l'intégralité de la somme dans la colonne des amortissements 2021 ?

Pourquoi n'amortissons-nous pas également les 17'000 CHF de l'Ecopoint compte tenu des rentrées 2020 ?

Nous amortissons le chauffage et la ventilation du Collège de la Crosette par une charge de CHF 104'800.00 (voir compte 230.332)

Le dicastère 450 Déchets ménagers et verts est un compte qui fonctionne selon le principe des recettes affectées (taxe forfaitaire et la rétrocession de la taxe au sac) et non par l'impôt, raison pour laquelle la couverture se fait dans le cadre du résultat du dicastère 450.

Dans le tableau de la page 22 ne figure que les amortissements budgétaires.

Denges, le 18 novembre 2020

Francis Monnin

Syndic

Responsable des finances